

Le trésorier a fait recette, cette année, de la somme de £ 372-17-4^e
 Laquelle ajoutée à ce qu'il y avoit en caisse 396-5-6
 Forme la somme totale de 769-2-10^e
 La dépense de l'année est de 456-13-6

De sorte qu'il reste en caisse £ 312-9-4^e

30. Qu'une pension de £ 40 _____ soit payée à Mr. Lt. Aubry, membre infirme de la Société.

40. Qu'une pension de £ 30 _____ soit payée à Mr. G. Arsenau membre infirme de la Société.

50. Qu'une pension de £ 10 _____ soit payée à Mr. Alinotte membre infirme de la Société.

60. Qu'une pension de £ 35 _____ soit payée à Mr. Joyer membre infirme de la Société.

70. Qu'une pension de £ 35 _____ membre infirme de la Société.

80. Qu'une pension de £ 10 _____ membre infirme de la Société.

90. Qu'une pension de £ 25 _____ membre infirme de la Société.

100. Qu'une pension de £ 20 _____ membre infirme de la Société.

110. Qu'une pension de £ 20 _____ françois membre infirme de la Société.

120. Qu'une pension de £ 32 _____ rochers membre infirme de la Société.

130. Qu'une pension de £ 35 _____ membre infirme de la Société.

14. Qu'une pension de £ 10 _____ membre infirme de la Société.

15. Qu'une pension de £ 10 _____ membre infirme de la Société.

Ensuite le Bureau a procédé à l'élection de ses officiers pour les trois années suivantes; Monseigneur Pierre Flavien Turgeon, Evêque de Sidyme a été nommé Vice-Président à l'unanimité; Jean François Gagnon, Secrétaire; F. G. Rivard, Vice-Secrétaire; Thos. Cooke, Trésorier; Monseigneur de Telmesse, Ant. Manseau et F. G. Rivard, Vice-Trésoriers.

Fait et passé au Presbytère des Trois-Rivières, les jour et an que dessus et ont signé lecture faite.

(Signé)

† P. F. Ev. de Sidyme,

Vice-Président,

F. G. RIVARD, Ptre. V. S. S. E.